

touché d'aucune compassion, » ils ont mis : « Je ne pardonnerai pas, je ne serai touché d'aucune compassion. » Il vaut mieux que, d'après l'hébreu, cette cruelle et inflexible sentence soit attribuée au roi de Babylone qu'au Seigneur. D'abord, la prophétie s'adressait à toute la ville; maintenant elle s'adresse spécialement à Sédécias et à ceux de son peuple qui échapperont à la peste, au glaive et à la famine. Il lui est prédit qu'il sera pris par le roi de Babylone et passé au fil de l'épée avec ses amis. Il ne doit attendre aucune compassion de Dieu, dont il a trahi l'alliance et l'amitié.

« Vous direz à ce peuple : Voici ce que dit le Seigneur : Je mets devant vous la voie de la vie et la voie de la mort. Celui qui demeurera dans cette ville mourra par l'épée, par la famine ou par la peste; mais celui qui en sortira et qui ira se rendre aux Chaldéens qui nous assiègent, vivra, et son âme lui sera comme une dépouille qu'il aura sauvée. Car j'arrête mes regards sur cette ville, dit le Seigneur, non pour lui faire du bien, mais pour l'accabler de maux. Elle sera livrée entre les mains du roi de Babylone, et il la consumera par le feu. » *Jerem.* xxi, 8-10. A ceux qu'avait envoyés le roi au prophète pour le prier d'interroger le Seigneur, il avait d'abord répondu ce qu'ils devaient rapporter au roi Sédécias. Maintenant il leur donne la réponse destinée au peuple, et il conseille de chercher un

et inflexibilis, magis regis Babylonii, quam Domini esse videatur. Primum autem de universa urbe prophetatum est; nunc proprie Sedecia prædicatur, et populo ejus, qui residui fuerint post pestem, gladium, et famem, quod a Nabachodonosor rege Babylonio capiendus sit, interficiendusque cum amicis suis gladio; nec ullam ejus misericordiam speret, cujus fœdus et necessitudinem perjurio deseruit.

« Et ad populum hunc dices : Hæc dicit Dominus : Ecce ego do coram vobis viam vitæ, et viam mortis. Qui habitaverit in urbe hæc, morietur gladio, fame, et peste. Qui autem egressus fuerit, et transfugerit ad Chaldæos, qui obsident vos, vivet, et erit ei anima sua quasi spoliū. Posui enim faciem meam super civitatem hanc in malum, et non in bonum, ait Dominus. In manu regis Babylonis dabitur, et exuret eam igni. » *Jerem.* xxi, 8 et seqq. His qui a rege missi sunt, et ad Prophetam venerant deprecandum, ut interrogaret pro eis Dominum, superiora responderat, et que referret regi Sedecia. Nunc hortatur ut respondeant populo, datque consilium ut transfugiant ad Chaldæos, contra regiam voluntatem, quod pericu-

refuge auprès des Chaldéens, contrairement à la volonté du roi, conseil que le prophète ne donna pas sans danger, nul ne l'ignore. Voilà pourquoi il appelle la mort sur lui en ces termes : « Maudit soit le jour qui m'a vu naître; » et encore : « Pourquoi suis-je sorti du sein de ma mère pour voir le travail et la douleur ? » Ce n'est pas petite affaire que de dire à des gens qui ne sont pas encore pris, de se livrer volontairement à la captivité, comme si l'on engageait des marins voués à un naufrage, de saisir rames et bancs avant le naufrage et la ruine du navire, et de se précipiter dans les flots; mais il vaut mieux vivre captif en quelque état que ce soit, que de périr par le glaive, la famine ou la peste. Il y en a qui expliquent au figuré ce passage en disant qu'il vaut mieux souscrire aux enseignements du monde, et surtout de la philosophie, que de demeurer dans une Eglise, où il y a la famine de la parole de Dieu, et où tout le peuple, dans la doctrine, meurt sous le glaive des hérétiques et par la peste de l'hérésie.

« Vous direz aussi à la maison du roi de Juda : Ecoutez la parole du Seigneur, maison de David. Voici que dit le Seigneur : Rendez la justice dès le matin et arrachez d'entre les mains du calomniateur celui qui est opprimé par violence, de peur que mon indignation ne s'allume comme un feu, et qu'elle ne s'embrase sans qu'il y ait personne pour l'éteindre, à cause du dérégle-

losum fuisset Propheta, nullus ignorat. Unde et mortem sibi imprecatur et dicit : « Maledicta dies, in qua natus sum. » *Jerem.* xi, 14. Et : « Quare de vulva egressus sum, ut viderem laborem et dolorem ? » *Ibid.*, 18. Non quod leve sit, necdum captis dare consilium, se ultro tradere captivitatē, quasi si passurus naufragium imperator, ut ante naufragium et dissipatam navem, remos et tabulas corripiant, et se undis tradant; sed quod tolerabilis sit, utcumque captus vivere, quam gladio, fame, et peste consumi. Sunt qui hunc locum secundum tropologiam sic edisserunt, melius esse secularibus se tradere disciplinis, et maxime philosophiæ, quam in illa permanere Ecclesia, in qua fames sit sermonis Dei, et cunctas populas, hæreticorum gladio doctrinaeque penuria, et hæretica peste moriatur.

« Et domui regis Juda, audite verbum Domini domus David. Hæc dicit Dominus. Judicate, mane iudicium, et eruite oppressum de manu calumniantis, ne forte egredietur (sive ut non egredietur) quasi ignis indignatio mea, et succendatur, et non sit, qui exstinguat, propter malitiam studiorum vestrorum. » *Jerem.*

ment de vos affections, » *Jerem.* xxi, 11, 12. Ces mots : « A cause du dérèglement de vos affections, » ne se trouvent pas dans les Septante. « Comme il avait dit plus haut : « Vous direz à ce peuple : Voici ce que dit le Seigneur, » il ajoute à présent : « Et à la maison du roi de Juda, » de sorte qu'on sous-entende : « Vous direz : Voici ce que dit le Seigneur. » A cause de la communauté, ce qui suit se lie à ce qui précède, et tout le sens se rattache aux mots : « Vous direz à ce peuple : Voici ce que dit le Seigneur. » Le discours s'adresse particulièrement à la maison royale, dont la faute surtout cause le siège de la cité, afin qu'elle efface son erreur par le repentir et qu'elle obtienne la miséricorde divine. « Rendez la justice dès le matin, » non dans les ténèbres de l'iniquité, mais à la lumière de l'équité. « Arrachez d'entre les mains du calomniateur celui qui est opprimé par violence; » ne faites pas acception de personnes dans vos jugements, et puisque les riches oppriment les pauvres, que le commandement de Dieu ait plus d'empire sur vous que la puissance du persécuteur. Si vous agissez ainsi, c'est en vain que le feu de ma colère s'allumerait sur vous, ne trouvant pas de sujet pour l'alimenter. En cet endroit éclate l'ineffable bonté de Dieu; après qu'il a dit : « J'ai arrêté mes regards sur cette ville, non pour lui faire du bien, mais pour l'accabler de maux; elle

sera livrée aux mains du roi de Babylone, et il l'anéantira par le feu, » au moment où l'arrêt va s'accomplir, il les invite au salut. Non qu'il ignore que la ville de Jérusalem doit être prise; mais eu égard au libre arbitre de l'homme, pour montrer qu'ils périssent, non par ignorance de l'avenir, mais par leur propre volonté. C'est ainsi que le Sauveur savait que l'Apôtre devait le renier, et qu'il serait crucifié lui-même, puisqu'il l'avait souvent prédit aux Apôtres, et néanmoins il les avertissait sans cesse, pour les exciter à la pénitence, afin qu'ils reconnussent que tout ce qu'ils endurèrent plus tard leur arriva (par leur propre faute, et non point par la dureté de celui qui les en avait menacés.

« Je viens à toi, dit le Seigneur, ô ville située dans une vallée ferme et spacieuse; à vous qui dites : Qui nous frappera (ou nous effraiera,) et qui entrera dans nos maisons? Je vous visiterai dans ma colère. » *Jerem.* xvi, 13, 14. Les mots suivants : « Pour vous faire recueillir le fruit vos œuvres, dit le Seigneur, » ne sont pas dans les Septante. « Je mettrai le feu dans les bois de Jérusalem, et il dévorera tout ce qui l'environne. » Au lieu de : Située dans une vallée ferme et spacieuse, les Septante ont traduit : « Je viens à toi, située dans la vallée spacieuse de Son, » mot que Symmaque a rendu par « rocher, » Théodotion par « assiégée, » et Aquila dans sa première

xxi, 11, 12. Quod sequitur : « Propter malitiam studiorum vestrorum, » in Septuaginta non habetur. Quia supra (14. jam supra) dixerat, « Et ad populum hunc dices, hæc dicit Dominus, » consequenter nunc infert, « et domui regis Juda : » ut subaudiatur, « dices, hæc dicit Dominus : » ἰπὸ καλοῦ enim et superiora et inferiora unguuntur; ut sit sensus : « Et ad populum hunc dices : Hæc dicit Dominus. » Proprie autem sermo fit ad domum regiam, ob cujus maxime culpam civitas obsidetur, ut emendet errorem penitentiæ, et clementiam Domini consequatur. « Judicate, » inquit, « mane iudicium, » non in tenebris iniquitatis, sed in luce justitiæ. « Et eruite vi oppressum, de manu calumniatoris, » ut non accipias personam in iudicio, sed divitibus pauperes opprimētibz, magis apud vos Dei imperium valet, quam potentia persecuentis. Et sit inquit, hoc feceritis, nequaquam succendetur in vobis ignis furoris mei, nec inveniet materiam quam consumat. Incredibilis in hoc loco Dei clementia demonstratur, ut de quibus supra dixerat : « Posui enim faciem meam super civitatem hanc in malum, et non in bonum; in manu regis Babylonis tradetur et exuret eam igni, » (14. ignis), jam Domini ingrante sententia, eos

provocat ad salutem. Non quod ignoret urbem Jerusalem esse capiendam; sed quod liberum homini servetur arbitrium, ut non ignorantia futuri, sed voluntate propria videantur perire. Quomodo et Salvator sciebat Apostolum negaturum, et se esse cruciandum; quippe qui hoc Apostolis sæpe prædixerat, et nihilominus commonebat, volens eos corrigere ad penitentiam; ut quidquid postea sustulerunt, suo vitio eis acciderit, non duritia comminantis.

« Ecce ego ad te habitatricem vallis solidæ atque campestris, ait Dominus, quid dices, quis percussit (sive terrebit) nos? Et quis ingredietur domus nostras? Et visitabo super vos; » *Jerem.* xx, 13, 14, quodque sequitur, « juxta fructum studiorum vestrorum, dicit Dominus, » in LXX non habetur. « Et succendam, » inquit, « ignem in saltu ejus, et devorabit omnia in circuitu ejus. » Pro habitatrice vallis solidæ atque campestris, Septuaginta transtulerunt. « Ecce ego ad te, qui habitas in valle son (ἰπὸ) campestri, » pro quo Symmachus, « petram, » Theodotus « obseam, » interpretati sunt; Aquila prima editio « solidam, » secunda « Tyrum, » Sor enim sive Sor lingua Hebræa et « Tyrum, » et « silicem, » et coarctatum « sonat. Loquitur autem contra

édition par « ferme, » et dans la seconde par « Tyr. » En effet, Sor ou Sur en hébreu répond à Tyr, à rocher et à resserrée. Jérémie parle contre Jérusalem pressée par les assiégeants, soit parce que, comme Tyr est serrée de près par la vaste mer, elle est entourée par l'armée babylonienne et ne peut lui échapper, soit parce que, comme un roc des plus durs, elle se croit inexpugnable et forte en raison de la grandeur et de la solidité de ses remparts, et qu'elle dit : « Qui pourra nous effrayer, et qui entrera dans nos maisons ? » Et Dieu dit au contraire : « Je vous visiterai dans ma colère ; » vous ne pourrez échapper à mon regard. Je vous visiterai pour votre perte, et je vous ferai recueillir le fruit de votre malice. C'est moi qui mettrai le feu à votre bois. Ce ne sont point les Babyloniens et le roi des Chaldéens qui feront tout cela, c'est ma colère qui l'accomplira. Ce bois désigne Jérusalem et toute la région dalentour, où ne croissent plus les arbres féconds des bonnes œuvres, et de là l'incendie qui les attend. A bon droit le prophète dit : « Située dans une vallée spacieuse, » puisqu'elle est de facile abord pour l'ennemi ; et non : Sur une montagne élevée, dont l'ascension est toujours difficile. De même Jérémie : « Vision de la vallée de Sion. » *Isa.* xxii, 1. Tout ce qui est prophétisé à la maison royale et à la ville métropole, rapportons-le à la hiérarchie ecclésiastique et aux princes des Egli-

Jerusalem que obsidione vallata est, sive in similitudinem Tyri, quasi mari grandi, ita Babylonia exercitu cingitur, et evadere non potest; aut certe que se instar petre durissimè inexpugnabilem putat atque robustam pro soliditate murorum et magnitudine, et dicit: « Qui terrere nos poterit? et quis ingredietur domus nostras? » cum e contrario loquatur Deus: « Ego visitabo vos; » meum evadere oculum non poterit. Visitabo autem vos in perniciem, et reddam vobis fructum malitiam vestram. Et ego succendam ignem in salta vestro. Non Babyloniis, ut putatis, non rex Chaldeorum; sed mea hæc omnia ira perficit. Salta autem vocat Jerusalem, et omnem circa regionem, que frugifera arbores honorum operum non habet, quod sit incendio preparatus. Pulchreque vallem appellat campestem, quod pervia sit hostibus; et non montem excelsum, qui difficile ascendi potest, juxta quod et in *Isaia* dicitur: « Visio vallis Sion. » *Isa.* xxii, 1. Quidquid ad domum regiam, et ad urbem metropolim prophetatur, referamus ad ecclesiasticum ordinem, et ad principes Ecclesiarum, eos dumtaxat qui se superbia et divitiis lasciviamque

ses, à ceux-là seulement qui se sont abandonnés à l'orgueil, aux richesses et aux dérèglements. On ne peut compter sur la délivrance, par cela seul qu'on est membre de la famille royale ; parmi les descendants de David, un petit nombre seulement furent agréables à Dieu, comme David lui-même, Ezéchias et Josias, et la plupart des princes et des personnes du sang royal attirèrent la colère de Dieu sur tout le peuple.

« Voici ce que dit le Seigneur : Descends dans la maison du roi de Juda, et tu y prononceras ces paroles, et tu diras : Ecoute la parole du Seigneur, roi de Juda, toi qui es assis sur le trône de David, toi et tes serviteurs et ton peuple, vous tous qui entrez par ces portes. Voici ce que dit le Seigneur : Rendez le jugement et la justice; délivrez l'opprimé des mains violentes de son persécuteur; ne contristez ni l'étranger, ni l'orphelin et la veuve; ne les opprimez pas injustement, et ne répandez pas le sang innocent en ce lieu. Si vous observez avec soin ces paroles, vos rois de la race de David, assis sur le trône de David, entreront par les portes de cette maison, et ceux qui montent sur les chars et sur les coursiers, eux et leurs serviteurs et leur peuple. Mais si vous n'écoutez point ces paroles j'ai juré par moi-même, dit le Seigneur, que cette maison deviendra une solitude. » *Jerem.* xxii, 1-3. Le Prophète eut cette vision, ou plutôt entendit ces paroles du Seigneur, ou avant que Sédécias lui envoyât ses

tradiderint. Nec statim quia domus regia est, ab interitu liberabitur, quomodo et qui de stirpe fuere David, pauci admodum sunt inventi, qui placuerint. Domino ut ipse David, Ezechias et Josias, magna que pars principum et stirpis regie in universum populum regum Domini provocavit.

« Hæc dicit Dominus : Descende in domum regis Juda, et loqueris ibi verbum hoc, et dices : Audi verbum Domini, rex Juda, qui sedes super solium David, tu et servi tui et populus tuus, qui ingredimini per portas istas. Hæc dicit Dominus : Facite judicium et justitiam, et liberate vi oppressum de manu calumniantis, et advenum et pupillum et viduam nolite contristare, neque opprimatis inique (sive impie), et sanguinem innocentem ne effundatis in loco isto. Si enim facientes feceritis verbum istud, ingredietur per portas domus hujus reges sedentes de genere David super thronum ejus, et ascendent currus et equos, ipsi et servi, et populus eorum. Quod si non audieritis verba hæc, per memetipsum juravi, dicit Dominus, quia in solitudinem erit domus hæc. » *Jerem.* xxii, 1-3. Hæc visio, imo hic sermo Domini, vel ante fit ad Pro-

messagers, ou assurément après qu'il eut fait à ces messagers la réponse qu'ils devaient rapporter au roi. Il est ordonné à Jérémie de ne pas s'adresser au roi par des intermédiaires, et d'aller lui parler lui-même en son palais. Ici éclate, remarquons-le, la divine sagesse ; elle fait annoncer par les messagers de grands maux, mêlés à d'heureux événements, si le roi consent à faire pénitence ; mais quand elle ordonne à Jérémie lui-même d'aller trouver le roi, ce n'est pas pour lui annoncer ces maux et la captivité près d'arriver, c'est pour l'avertir de ce qu'il doit faire afin de détourner l'arrêt de Dieu qui le menace. C'est le propre des rois de rendre les jugements et la justice, de délivrer l'opprimé de la violence et des mains de l'oppressur, et de prêter secours à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve, parce qu'ils sont plus facilement persécutés par les grands. Pour inspirer une attention plus grande à l'égard des ordres de Dieu, le Prophète insiste ainsi : « Gardez-vous de contrister, » ne vous contentez pas de ne les point dépouiller vous-mêmes, et ne souffrez pas que d'autres les contristent sous le couvert de votre connivence. « Ne répandez pas le sang innocent dans ce lieu. » Punir les homicides, les sacrilèges et les adultères, ce n'est pas répandre le sang, puisque c'est le ministère des lois. Si vous agissez ainsi, est-il dit, ô rois de Juda, vous recouvrirez votre ancienne puissance et vous entrez avec gloire par les portes de Jérusalem.

phetam quam Sedecias nuntios ad eum mitteret, vel certe postquam nuntius præcepit quid regi referre deberet, præcipit Jeremiam, ut nequaquam per nuntios loquatur ad regem, sed ipse vadat ad palatium, et ibi loquatur ei. Simulque animadvertamus divinam sapientiam, quod per nuntios jobet tristitia nuntiari, mixtis et prosperis, si agere voluerit rex penitentiam. Hic vero quia ipsi imperator ut pergat, non tristitia nuntiat, et captivitate jamjamque venturam; sed monet quid facere debeat ut vitet impendentem sententiam Dei. Regum autem proprium est facere judicium et justitiam, et liberare de manu calumniantorum vi oppressos, et peregrino, pupilloque, et vidua (qui facilius opprimuntur a potentibus) præbere auxilium. Et ut curam eis præceptorum Dei majorem injiceret, intulit: « Nolite contristare, » ut non solum non eripiat, sed ne patiamini quidem per vestram conniventiam ab aliis contristari. « Et sanguinem innocentem non effundatis in loco isto. » Homicidas enim et sacrilegos et venenarios punire, non est effusio sanguinis, sed legum ministerium. Si, inquit, hæc feceritis, o reges Juda, tenebitis pristinam potestatem, et cum ambi-

rusalem. Mais si vous ne voulez pas agir ainsi, ô maison royale, ce sera par un effet moins de la sévérité divine que de votre volonté que toute la cité sera changée en solitude. Tout ce qui est dit à la maison royale, les évêques et leurs compagnons les prêtres, les diacres et tous les membres du clergé doivent se l'appliquer : s'ils font ce qui leur est prescrit, et entre autres choses s'ils ne répandent pas le sang innocent par les scandales qui frappent de mort les consciences des petits, ils obtiendront la vénération que Dieu attache à leur caractère ; s'ils ne le font pas, s'ils dédaignent ces préceptes, eux-mêmes changent l'Eglise de Dieu en solitude. Ils entrent par les portes de Jérusalem comme rois de la race de David, ils s'asseyent sur le trône de David, dont le nom signifie « fort de la main, » et ils montent sur les chars et sur les coursiers, lorsqu'ils mettent un frein à leurs passions et à celles du peuple, qu'ils entrent dans l'Eglise d'un pas mesuré, entourés de l'hommage de tous rendu à leurs nombreuses vertus et à eux-mêmes. Et Dieu, pour nous donner toute certitude dans la vérité de ce qui a été dit ici, jure par lui-même, parce que, selon l'Apôtre, il n'y a rien de plus grand que lui par qui on puisse jurer. *Ephes.* vi, 13.

« Car voici ce que dit le Seigneur sur la maison (ou à la maison) du roi de Juda : Toi qui étais à mes yeux comme Galaad et le sommet du Liban, j'ai juré que tu deviendras une solitudinè ingreditur portas Jerusalem. Sin autem facere nolueritis, o domus regia, non tam Domini erit crudelitas, quam tua voluntas, ut omnis civitas redigatur in solitudinem. Quidquid regie domus dictum est, intelligat episcopus, sociique eorum presbyteri, atque diaconi, et omnis ordo ecclesiasticus, quod si fecerint quæ præcepta sunt, et inter cætera innocentem sanguinem non fuderint, scandalizantes minimos quoque, et percutientes conscientias singulorum, obtineant traditum sibi a Domino dignitatem. Sin autem facere noluerint atque contempserint, ipsi redigant Ecclesiam Dei in solitudinem. Ingriduntur autem de genere David per portas Jerusalem, et sedent super thronum ejus, qui interpretatur « fortis manu, » et ascendent currus et equos, quando referant et suos et populi perturbationes, et composito in Ecclesia ingreditur gradatim, et multarum virtutum choro, sibi que ex omni parte concipientium. Et ut hoc verum esse credamus, jurat per se, quia juxta Apostolum, majorem alium per quem jurare possint, non habet. *Hebr.* vi, 13.

« Quia hæc dicit Dominus (super domum sive ad

tude et que tes villes seront inhabitables. Et je sanctifierai contre toi le guerrier qui tue, et ses armes; et il abattra les cèdres choisis, et il les précipitera dans la flamme. Et la multitude des nations traversera cette ville, et chacun dira à son voisin: Pourquoi le Seigneur a-t-il fait ceci contre cette grande ville? Et on leur répondra: Parce qu'ils ont abandonné l'alliance du Seigneur leur Dieu, et qu'ils ont adoré des dieux étrangers, et qu'ils les ont servis. » *Jerem.* xxii, 6-8. L'écriture nous apprend que Galaad, que possédait l'une des demi-tribus de Manassé, était situé au delà du Jourdain. Sur cette montagne, Laban atteignit Jacob dans sa fuite, et la montagne, dit la Genèse, recut le nom de *גאלעד*, c'est-à-dire, « monceau du témoignage, » parce que Jacob et Laban y jurèrent alliance sur un tas de pierres assemblées. *Genes.* xxxi. C'est la tête ou le commencement de la haute chaîne du Liban, qui est tout entier peuplé de cèdres, selon le mot de David: « Le Seigneur ébranlera les cèdres du Liban; » *Psaltem.* xxviii, 5; et ailleurs: « J'ai vu l'impie le front haut et superbe comme les cèdres du Liban. » *Psal.* xxvii, 33; et dans Zacharie: « Ouvrez, ô Liban, tes portes, et que le feu dévore tes cèdres. » *Zach.* xi, 4. Ce passage de la prophétie sur la maison royale s'adresse par métaphore au Temple parce que la maison de la race de Juda était elle-même sur la montagne de Sion, soit parce qu'on ne pouvait

domum) regis Juda: Galaad, tu mihi capti (sive principium) Libani, si non posuero te in solitudine, urbes inhabitabiles. Et sanctificabo (*Al.* edificabo) super te interficientem viros, et arma ejus: et succident electas cedros tuas, et precipitabunt (sive mittent) in ignem, et pertransibunt gentes multae per civitatem hanc, et dicet unusquisque proximo suo: Quare fecit Dominus sic civitati huic magna? Et respondebunt, eo quod dereliquerunt pactum Domini Dei sui, et adoraverunt deos alienos, et servierunt eis. » *Jerem.* xxii, 6-8. Galaad, quam possedit dimidia tribus Manasse, trans Jordanem Scriptura commemorat. In quo monte Laban fugientem consentus est Jacob, et mors juxta Genesim nomen accepit *גאלעד*, id est, « tumultus testimonii, » eo quod ibi Jacob Labanque juraverint, in acervum lapidibus congregatis. *Genes.* xxxi. Est autem caput, sive principium Libani montis excelsum, qui universus cedris consistit est, juxta illud David canentis: « Et commovebit Dominus cedros Libani. » *Psal.* xxviii, 5. Et alibi: « Vidi impium superexaltatum, et elevatum sicut cedros Libani. » *Psal.* xxxvii, 35. Et in Zacharia legitimus: « Aperi, Li-

attendre la guérison des pécheurs que du Temple et du Sanctuaire. C'est ainsi que le même prophète a dit plus haut: « N'y a-t-il point de remède en Galaad? n'y a-t-il pas un médecin? Pourquoi donc n'est-elle pas fermée la blessure de la fille de mon peuple? » *Jerem.* viii, 22. Ainsi la maison royale, et la ville de Jérusalem, et le Temple, qu'il appelle tête du Liban, sont menacés d'être réduits en solitude avec toutes les villes qui en dépendent, non par la puissance du roi de Babylone, mais par l'ordre du Seigneur qui dit: « Je sanctifierai contre toi le guerrier qui tue. » Nabuchodonosor et toute son armée sont sanctifiés, en ce qu'ils accomplissent la sentence divine. « Ils abattront les cèdres choisis, » les grands, les princes de la cité; et ils les précipiteront dans les flammes, » pour que le feu dévore et consume tout. Et quand tout sera détruit, la multitude des nations traversera la ville, et le Temple, dont l'entrée leur était interdite auparavant; chacun demandera à son voisin: Pourquoi le Seigneur a-t-il ordonné une si grande et si complète ruine de cette célèbre et vaste cité? Et ceux qu'on interrogera répondront, et ils expliqueront ces ruines en disant, « Parce qu'ils ont abandonné l'alliance de Seigneur leur Dieu, » et qu'ils ont remplacé son culte par celui des idoles. Qu'ils entendent aussi cette parole, et la maison royale de notre cité l'Eglise, et ses princes, et les cèdres qui élèvent leur tête jusqu'aux

bane, portas tuas, et comedat ignis cedros tuas. » *Zach.* xi, 4. Igitur præsenti loco, quia ad domum regiam loquebatur, per metaphoram loquitur ad Templum, sive ad domum stirpis Juda, quod ipsa sit in excelso, sive quod de Templo, atque Sacrario; omnium peccatorum remedia posebantur. Unde et hic idem propheta commemorat: « Numquid resina non est in Galaad, aut medicus non est ibi? Quare non ascendit cruciatio filie populi mei? » *Jerem.* xii, 22. Communitur igitur regis domus, et urbi Jerusalem, et Templo, quod vocat caput Libani, quod redigendum sit in solitudinem cum universis urbibus suis; non potentia regis Babylonii, sed Domini jussione, qui dicit: « Sanctificabo super te interficientem. » Sanctus autem vocatur Nabuchodonosor, et omnis ejus exercitus, qui exsequitur sententiam Dei. « Et succident, » inquit, « electas cedros tuas, » potentes quosque, et principes civitatis, « et mittent in ignem, » ut omnia devorans flamma consumat. Cumque deleta fuerint universa, transibunt gentes multae per civitatem, et Templum, quod eis prius ingredi non licebat; et unusquisque loquetur proximo suo, quare fecerit Dominus civitati

nues et disent en leur orgueil: « Qui ne nous voit? » Le feu de Dieu les consumera bien vite, s'ils ne veulent pas se soumettre à ses préceptes. Enfin il ne faut pas confondre la sanctification du guerrier qui tue et de ses armes, avec celle des prêtres et de ceux qui servent le Seigneur.

« Ne pleurez pas les morts, ne chantez pas l'hymne de la douleur; pleurez plutôt celui qui sort, parce qu'il ne reviendra plus, et qu'il ne verra plus la terre de sa naissance. Car voici ce que dit le Seigneur contre Sellum fils de Josias, roi de Juda, qui a régné pour son père Josias et qui est sorti de ce lieu: Il ne reviendra plus ici; mais dans le lieu où je l'ai transporté, là il mourra, et il ne verra plus cette terre. » *Jerem.* xxii, 17-12. Josias, roi juste, eut trois fils: Joachaz, Joacin et Sédécias. Le Pharaon Néchao, roi d'Egypte, emmena le premier captif en Egypte, où il mourut, et mit sur le trône à sa place son frère Eliacin. *IV Reg.* xxiii, xxiv et xxv. Son successeur, à sa mort, fut Jéchonias, son fils, qui fut emmené captif, avec sa mère et les princes, par le roi de Babylone Nabuchodonosor; à sa place régna son oncle Sédécias, qui fut conduit à Babylone, après la prise de Jérusalem. On se demande donc quel est celui qu'il faut pleurer ici, qui doit être emmené en captivité et qui ne reviendra plus, alors qu'il y en eut trois qui furent pris et expatriés? Les Hébreux pensent que le passage convient à tous, c'est-à-dire,

à Joachaz, Jéchonias et Sédécias, et que *Sellem* ou *Sellum* qui veut dire *consommation* ou *complément*, s'applique à tous les fils de Josias, parce que le royaume de Juda finit en eux. Pour moi, je crois que le passage concerne spécialement Sédécias, sur qui roule la prophétie de ce chapitre et du précédent, en qui finit véritablement le royaume de Juda, et sous lequel la ville fut prise. Conduit à Babylone, il y mourut, nous dit l'écriture. C'est bien lui le Sellum, c'est-à-dire, consommation ou complément, fils de Josias, roi de Juda, qui régna, à la place de son père Josias. Jéchonias, fils de Joacin, ne fut pas le fils, mais le neveu de Josias; du commencement de la vision, où Sédécias envoyait à Jérémie Phasur fils de Melchias et Sophonie fils de Maasias, jusqu'à ce chapitre, nous devons entendre que tous s'adresse et s'applique au roi Sédécias.

« Malheur à celui qui bâtit sa maison dans l'injustice, et son lit dans l'iniquité; qui accable son prochain, et ne lui paie pas son salaire; qui dit: Je bâtirai une maison vaste et un lit magnifique, et il ouvre des fenêtres, et il revêtit les murs de lambris de cèdre, et il les orne de tableaux! Crois-tu régner, parce que tu t'environnes de cèdre? ton père n'a-t-il pas vécu dans l'abondance? et il a rendu de la justice, et il a été heureux. Il a jugé la cause du pauvre et de l'affligé, il a prospéré; et n'est-ce pas parce qu'il m'a connu, dit le Seigneur? Mais tes yeux et ton cœur n'aspirent qu'à l'avariance, au sang répandu,

incolyte et magna tam subitam, et tam grandem eversionem? » Respondebuntque, inquit, qui interrogati fuerint, et exponunt causas ruinarum, dicentes: « quia dereliquerunt pactum Domini Dei sui, » et pro Deo idola venerant sunt. Audiat hoc et nostrae urbis domus regia, et principes ejus, et cedri, quae elevat usque ad nubes verticem suum, et per superbiam loquuntur: « quis non videbit? » quod cito flamma Domini consumantur, si noluerint illius praeceptis acquiescere. Alia autem est sanctificatio (*Al.* sacrificatio) interfectoris, et armorum ejus; alia sacerdotum, et eorum, qui ministrant Domino.

« Nolite flere mortuum, neque lugeatis super eum: plangite fletu eum qui egreditur, quia non revertetur: ultra, nec videbit terram natalitatis suae. Qui haec dicit Dominus ad Sellum filium Josiae regem (*Vulg.* regis) Juda, qui regnavit pro Josia patre suo, qui egressus est de loco isto: non revertetur huc amplius; sed in loco, ad quem transtulit eum, ibi morietur, et terram istam non videbit amplius. » *Jerem.* xxii, 10, 11. Josias rex justus tres filios habuit, Joachaz, et Joacin, et Seduciam, quorum primum rex Aegypti Phara-

Necho captivum duxit in Aegyptum, ibique mortuus est, et constituit pro eo regem Eliacin (*Al.* Joachim) fratrem ejus. *IV Reg.* xxiii, xxiv et xxv. Quo mortuo, regnavit filius ejus Jechonias, qui a Nabuchodonosor rege Babylonio, cum matre, et principibus ductus est in captivitatem: pro quo patrus ejus regnavit Seducias qui, capta Jerusalem, ductus est in Babylonem. Queritur itaque, quis sit iste qui fore nunc debet, ducendusque sit in captivitatem, et ultra non revertens, cum tres capti sint, atque transducti? Hebraei putant hoc omnibus convenire, id est, et Joachaz, et Jechonias, et Seducias; appellarique omnes filios Josiae « Selen, » sive « Sellum » (שלום), quod interpretatur « consummatio, » sive « completio; » eo quod regnum Juda in ipsis finitum sit. Mihi autem proprie hoc dici videtur de Seducia, de quo et praesentis, et praeteriti capituli propheta est, in quo vere regnum Juda finitum est, sub quo et urbs capta est; ductusque in Babylonem, ibi mortuus scribitur. Iste est Sellum, id est, consummatio, atque completio, filius Josiae rex Juda, qui regnavit pro Josia patre suo. Jechonias autem non fuit filius, sed nepos Josiae, filius

à la calomnie, à tout ce qui est pervers. » *Jerem.* 13-17. Les Septante : « Malheur à toi qui bâtis ta maison dans l'injustice, et ton lit dans l'iniquité ! Auprès de lui le prochain travaille en pure perte et ne reçoit aucun salaire. Tu t'es bâti une petite maison, un lit aéré, avec de belles fenêtres, des lambris de cèdre et un enduit de terre de Sinope. Crois-tu régner, parce que tu luttas contre ton père Achaz ? Ils ne mangeront pas, et ils ne boiront pas. Il valait mieux pour toi rendre le jugement et la bonne justice ; tandis qu'on ne m'a pas connu, on n'a pas jugé la cause de l'humble, la cause du pauvre. N'est-ce point là de ta part ne point me connaître ? dit le Seigneur. Mais tes yeux ne sont point droits, ton cœur n'est pas bon, tu n'aspères qu'à l'avarice, à l'effusion du sang innocent, à l'iniquité et à l'homicide que tu veux accomplir. » Je donne en entier les deux traductions, pour qu'on soit aisément convaincu de la clarté de l'hébreu et de l'obscurité de la Vulgate. Ce passage est dirigé contre Joacim fils de Josias roi de Juda, dont nous avons parlé déjà, et que le Pharaon Nécho roi d'Égypte mit sur le trône à la place de son frère Joachaz, qu'il emmena captif en Égypte. Nous lisons, tant dans le livre des Rois que dans les Paralipomènes, que Joacim, fils de Josias, régna avec cruauté pendant onze ans à Jérusalem, qu'il fut impie, et qu'il mourut ensuite ; mais il n'est rien dit de sa sépulture, bien que l'Écri-

Joacim ; ut a principio visionis, quando misit ad Jeremiam rex Sedecias Phasur filium Melchias, et Sophoniam filium Maasie sacerdotem, usque ad istud capitulum, omnia ad regem, et de rege Sedecia dici intelligamus. *Supra.* xxx.

« Va qui edificat domum suam in injustitia, et cœnacula sua non in iudicio ; amicum suum opprimit (*Vulg.* opprimit et reddet) frustra, et mercedem ejus non reddidit ei ; qui dicit, edificabo mihi domum latam, et cœnacula speltosa, qui aperit sibi fenestras, et facit laquearia cedrina, pingitque sinopide ! Numquid regnabis, quoniam confers te cedro ? Pater tuus nonne comedit et bibit, et fecit iudicium et justitiam tunc cum bene erat ei ? Judicavit causam pauperis, et egeni in bonum suum ; numquid non ideo quia cognovit me ? dicit Dominus. Tu vero oculi et cor ad avaritiam, et ad sanguinem innocentem fundendum, et ad calumniam, et ad cursum mali operis. *Jerem.* xxii, 2, 12 et *segg.* LXX : O qui edificas domus tuam non cum justitia, et cœnacula tua non in iudicio ! Apud eum proximus operatur gratis, et mercedem ei non reddidit. Edificasti tibi domum parvulam, cœnacula per

ture sainte ait la coutume, pour tous les rois, de dire qu'après leur mort ils ont été ensevelis. Pour celui-ci au contraire elle raconte qu'il mourut et qu'il ne fut pas enseveli ; nous reviendrons sur ce point dans la suite. Le prophète plaint ce roi parce qu'il metsa confiance dans l'injustice, pense que la dignité, royale n'a pas de fin, se bâtit des demeures, opprime ses amis, ne paie pas le salaire de ceux qui travaillent, et croit que son palais subsistera éternellement. Croyez-vous, dit le saint livre, que vous pourriez régner éternellement, parce que vous ambitionnez de vous élever au cèdre élevé, c'est-à-dire, à votre père Josias, roi juste ? « Votre père, est-il dit, a vécu dans l'abondance, » il a joui de l'opulence royale, mais il n'a point offensé Dieu dans ses richesses, et il lui a été agréable en ce qu'il rendait le jugement et la justice. C'est pourquoi il a été heureux en cette vie, et il l'est et le sera dans l'autre. « Il a jugé la cause du pauvre et de l'indigent, » et pour le soulagement de ceux qu'il entendit, et spécialement « pour son propre bien. » Il a été heureux en toutes choses, « parce qu'il m'a connu, dit le Seigneur. » Vos yeux au contraire, o Joacim, aspirent à l'avarice, au sang innocent répandu, à la calomnie, à tout ce qui est pervers. Dans la traduction des Septante, je ne puis saisir clairement le sens de ce passage. Les premières propositions ont quelque liaison entre elles ; mais pour celle-ci : « Croyez-vous

stilla distincta fenestris, et contignata cedro, et lita sinopide. Numquid regnabis, quia tu contendis contra Achaz patrem tuum ? non comedit, et non bibit. Melius tibi erat (*Al.* erit) facere iudicium et justitiam bonam ; non cognoverunt, non judicaverunt iudicium humilis, neque iudicium pauperis. Nonne hoc est te ignorare me ? dicit Dominus. Ecce non sunt oculi tui recti, nec cor tuum bonum, sed ad avaritiam tuam, et ut sanguinem innocentem effundas, et ad iniquitatem et homicidium, ut facias ea. » Utramque editionem ex integro posui, ut et Hebraica veritas, et difficultas Vulgate editionis facilius cognosceretur. Est autem sermo contra Joacim filium Josie regis Jude, de quo supra diximus, quem constituit Necho Pharaon rex Ægypti pro Joachaz fratre suo, quem victum duxit in Ægyptum. Legimus autem, et tam Regum quam Paralipomenon narrat historia ; *IV Reg.* xxiii et xxiv. *II Paral.* xxv, undecim annis regnasse in Jerusalem Joacim filium Josie, et regnasse crudeliter, et existisse impium, et postea mortuum ; nec tamen ejus sepultura narratur, hanc habente Scriptura sacra consuetudinem, ut omnes reges et mortuos referat et sepulcos.

régner, parce que vous rivalisez avec Achaz votre père ? » alors qu'il y a dans l'hébreu *Araz*, mot qui veut dire « cèdre, » il est évident qu'ell : n'a ici aucun sens. De même pour ce qui suit : « Ils ne mangeront ni ne boiront, » et le reste, propositions si embrouillées et si confuses, qu'on ne peut y rien comprendre sans le secours du texte hébreu lui-même. On peut, selon le sens figuré, appliquer ce passage aux hérétiques, qui se bâtissent une maison étroite, qui n'est vaste en apparence que parce que l'Eglise est des plus peuplées, et qui est petite en réalité. Ils la bâtissent dans l'injustice et dans l'iniquité, puisqu'il désirent de piller les biens d'autrui. De là vient qu'il est dit : « Vous vous êtes bâti une maison étroite, un cénacle fort aéré, » ouvert de toutes parts à tous les vents des doctrines, « et percé de fenêtres, » parce qu'il n'est pas édifié pour toujours et n'a pas une solidité inébranlable. « Et recouvert de bois de cèdre. » Il a la plus belle toiture, mais que les pluies et les orages des persécutions pourrissent vite et font tomber. « Enduit de terre de Sinope. » Eux aussi promettent la passion et le sang du Seigneur ; mais

ils n'ont pas le royaume éternel, parce qu'ils contestent et provoquent la colère d'*Araz*, c'est-à-dire du « cèdre » leur père. En effet, tout hérétique naît dans l'Eglise, mais il est rejeté, et il conteste, et il combat contre sa mère. Quand il est dit : « Ils ne mangeront ni ne boiront, » on sous-entend le corps et le sang du Sauveur ; ils ne participeront pas aux sacrements. Et la source de leur erreur, est-il dit, est en ce qu'ils ignorent Dieu et qu'ils n'ont pas les yeux droits ; mais que leur cœur est enclin à l'avarice qui les pousse à piller les biens d'autrui et à donner la mort à l'âme de leurs dupes, ce qui est un véritable homicide. Nous avons dû expliquer longuement ces points obscurs.

« C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur touchant Joacim fils de Josias roi de Juda : Ils ne pleureront point en disant : Ah, frère malheureux ! ah, sœur malheureuse ! Ils ne le plaindront point en criant : Ah, prince déplorable ! ah, grandeur vite éclipse ! Sa sépulture sera comme celle d'un âne mort, on le jettera tout pourri hors des murs de Jérusalem. » *Jerem.* xxii, 18, 19. Ces mots de notre traduction : « Ils ne le pleu-

Hunc autem proprie narrat mortuum et non sepultum, de quo dicemus in posterioribus (*Al.* consequentibus). Plangit itaque supradictum regem, quod confidit in injustitia (*Al.* addunt sua) et putet esse perpetuam regiam dignitatem, faciatque sibi cœnacula, et amicos opprimit, operantibusque non reddat mercedem suam, et æternam palatii sui adificationem arbitretur. Numquid, ait sermo divinus, regnare poteris in perpetuum, quoniam conferre te cupis cedro excelsæ, patri tuo Josiæ videlicet, regi justo ? « Pater, » inquit, « tuus et comedit, et bibit, » et fructus est opibus regis, nec tamen in eo offendit Deum quod habuit divitias, sed in eo placuit, quod fecit iudicium atque justitiam. Et idcirco tam in presenti sæculo quam in futuro bene ei fuit, et erit. « Judicavit, » inquit, « causam pauperis et egeni, » et in eorum refrigerium quos audivit, et proprie « in bonum suum. » Hæc autem omnia evenerunt ei prospera, « quia me cognovit, dicit Dominus. » Tu vero, o Joacim, oculi declinasti ad avaritiam, et ut innocentem sanguinem fundas, ad calumniam, et ad cursum mali operis. Juxta Septuaginta vero, quem sensum habent, intelligere non possum. Cum enim cætera sibi aliqua ex parte consentiant, illud quod inferunt : « Numquid regnabis, quoniam tu contendis in Achaz patre tuo ? » pro quo in Hebræo scriptum est *ARAZ* (אָרָז), et hic sermo « cedrum » significet, manifestum est quod nullum sensum habeat. Illud quoque quod sequitur : « Non comedit et non bibit, » et cætera que ita inter se dissipata sunt atque

confusa, ut absque veritate Hebræicæ lectionis nullam intelligentiam habeant. Possumus autem hunc locum juxta anagogen contra hereticos accipere, qui edificat sibi domum non magnam, et (*Al.* nec) Ecclesiæ ubertate latissimam, sed parvulam. Edificant autem non cum justitia atque iudicio, aliena diripere cupientes. Unde dicitur : « Edificasti tibi domum parvulam cœnacula perfaltia, » que circumferuntur omni vento doctrinæ, « et distincta fenestris ; » non enim habent perpetuum ædificium, nec solidam firmitatem. « Et contignata, » inquit, « cedro. » Videtur quidem contignationem habere pulcherrimam ; sed ad imbres, et persecutionum tempestatem cito putrescent et corrumpunt. « Litaque sinopide. » Et ipsi domum passionem Domini, et sanguinem pollicentur ; sed in perpetuum non regnant, quia contendant et ad iracundiam provocant « *Araz*, » id est, « cedrum » patrem suum. Omnis enim hereticus nascitur sed de Ecclesiâ projicitur, et contendit, et pugnat contra parentem. Quodque inferunt : « Non comedit et non bibit, » subauditur Corpus et Sanguinem Salvatoris, cæteraque his similia. Erroremque omnem dicit inde descendere, quod ignora veritatem Deum, nec habeant rectos oculos ; sed cor eorum pronum sit ad avaritiam et ad aliens diripiendum, et deceptorum sanguinem fundens. Hoc est enim facere homicidium. Obscura latius disserenda sunt.

« Propterea hæc dicit Dominus ad Joacim filium Josiæ regem Juda. Non plangent eum, vix frater, et vix soror, non concerepabunt ei, vix Domine, et vix

reront pas ainsi : ah, frère malheureux ! ah, sœur malheureuse ! » ne sont pas dans les Septante. Ce passage vise personnellement Joacim, roi de Juda ; il résout l'énigme dont on cherchait d'abord le mot dans l'un des trois frères ; il ne s'agit ni de Joachaz, ni de Sédécias, mais spécialement de Joacim, qui, nous dit l'histoire sainte, fut tué par des pillards chaldéens, syriens, ammonites et moabites. De là vient que Malachie rapporte sa mort, et se tait sur ses funérailles. IV *Reg.* xxiv. Dans le livre des Jours, nous lisons qu'il fut chargé de chaînes et conduit à Babylone, II *Paral.* xxxii, et il n'est ensuite plus question de lui. « Sa sépulture sera comme celle d'un âne mort, » en d'autres termes il ne sera pas enseveli, c'est-à-dire, il sera dévoré par les bêtes et les oiseaux. Telle est en effet la sépulture d'un âne mort.

« Montez, fille de Sion, sur le Liban, et criez ; élevez votre voix sur le Basan, et criez à ceux qui passent, parce que tous ceux qui vous aimaient ont été réduits en poudre. Je vous ai parlé lorsque vous étiez dans l'abondance, et vous avez dit : Je n'écouterai point. Ça été votre conduite ordinaire dès votre jeunesse, de vous rendre toujours sourde à ma voix. Tous vos pasteurs ne se repaîtront que de vent, et tous ceux qui vous aimaient seront emmenés captifs. C'est alors que

inclyte. Sepultura asini sepeliatur, putrefactus et projectus extra portas Jerusalem. » *Jerem.* xxii, 18, 19. Hoc quod nos de Hebraico posuimus : « Non plangent eum, vae frater, et vae soror, » in Septuaginta non habetur. Proprièque dicitur contra Joacim regem Juda, et aperitur ænigma quod prius videbatur occultum, et inter tres fratres ambiguum, ut non sit sermo de Joachaz, neque de Sedecia, sed proprie de Joacim, quem interfectum a latronibus Chaldeorum, Syriæ, Ammonitarum, et Moabitarum, Hebræa narrat historia. Unde et in Malachim mortuus scribitur, et sepultus tacetur. IV *Reg.* xxiv. In libro Dierum legimus, vincuntur catenis et ductum in Babylonem ; II *Par.* xxxvi ; nec ultra quid referitur de eo. Pulchreque sepultura asini dicit eum sepeliendum, ut aliis verbis significet insepultum, hoc est, a bestiis, avibusque lacerandum. Hæc est enim asini sepultura.

« Ascende Libanum, et clama, et in Basan da vocem tuam, et clama ad transeantes, quia contriti sunt omnes amatores tui. Locutus sum ad te in abundantia tua, dixisti : non audiam. Hæc est via tua ab adolescentia tua quia non audisti vocem meam. Omnes pastores (sive amatores) tuos pascet ventus ; et amatores (sive amici) tui in captivitatem ibunt. Et tunc confundentur, et eru-

vous serez confondue et que vous rougirez de toute votre malice. Vous qui êtes assise sur le Liban et qui faites votre nid dans les cèdres, combien jetterez-vous de cris, quand vous vous sentirez attaquée de douleurs pareilles à une femme qui est en mal d'enfant ! » *Jerem.* xxii, 30-23. Au moyen de cette figure du Liban et de Basan, régions et montagnes au delà du Jourdain, le prophète reproche à Jérusalem d'avoir confiance dans l'Égypte, ou à Joacim lui-même, qui régnaît alors à Jérusalem et qui avait reçu la couronne des Égyptiens, d'espérer inutilement un secours de ces Égyptiens, que le roi de Babylone doit vaincre et conduire en captivité. IV *Reg.* xxiii. « Je vous ai parlé, » est-il dit ; c'est-à-dire, moi-même Dieu parla la voix des prophètes. ou bien : « Ils vous ont parlé, » c'est-à-dire les prophètes. « Et vous dans votre abondance vous avez dit : Je n'écouterai point. » Il l'accuse d'orgueil, et d'abus de ses grandes richesses au mépris de Dieu. Il lui rappelle que ce n'est pas maintenant seulement, mais de tout temps depuis qu'il l'a tirée d'Égypte, qu'elle n'a pas écouté la voix de Dieu ; de là vient que tous ses pasteurs et ses princes seront dispersés de toutes parts et seront soumis au joug de la captivité de Babylone. En ces mots : « Qui êtes assise sur le Liban et qui faites votre nid dans les cèdres, » Dieu flagelle

hesces ab omni malitia tua. Quæ sedes in Libano, et nidificas in cedris, quomodo congemisti, cum venissent, tibi dolores parturientis ? *Jerem.* xvii, 20 et seqq. Per metaphoram Libani et Basan, regionum et montium trans Jordanem, ad Jerusalem sermo dirigitur, quod frustra in Ægypto sit confisa, sive ad ipsum Joacim, qui eo tempore regnabat in Jerusalem, et ab Ægyptiis rex fuerat constitutus, quod frustra Ægyptiorum speret auxilium, et quod ipsi quoque a Babylonio rege superandi sint, et ducendi in captivitatem. IV *Reg.* xxiii. Quodque ait : « locutus sum ad te, » hoc est, ipse per Deum Prophetas ; sive, « locuti suunt ad te, » ut subaudiatur, Prophetæ mei ; « et tu in abundantia tua dixisti : non audiam ; » arguit eam superbiæ, et quod divitiarum magnitudinis abusa sit in contemptum Dei. Et narrat, quod non solum hoc tempore, sed ab initio quandoeducta sit de Ægypto, non audierit vocem Dei ; tude et omnes pastores ejus, et principes huc illicque dispersi sint, et captivitate Babyloniæ colla submisserint. Quodque infert : « Quæ sedes in Libano, et nidificas in cedris, » arrogantiam arguit, quæ de omnium rerum creverat abundantia, et quod instar mulieris perperam, repentinus ei dolor et subita veniat captivitas. Quod autem nos diximus : « Clama ad trans-

l'arrogance de Jérusalem qu'avait accrue l'abondance de tous les biens terrestres, et lui prédit la soudaine douleur dont elle souffrira comme une femme en mal d'enfant, et sa prochaine captivité. Là où nous avons dit : « Criez à ceux qui passent, » et où l'hébreu porte MĒABARIM, les Septante et Théodotion ont traduit « au delà de la mer, » et Symmachus « de vis-à-vis, » pour marquer que la voix du Prophète doit parvenir de Jérusalem au mont Liban et à Basan.

« Je jure par moi-même, dit le Seigneur, que quand Chonias fils de Joacim, roi de Juda serait comme un anneau dans ma main droite, je ne laisserais pas de l'arracher de mon doigt, » ou « de vous arracher de mon doigt, et de vous livrer entre les mains de ceux qui cherchent à vous ôter la vie, entre les mains de ceux dont vous redoutez le visage, entre les mains de Nabuchodonosor roi de Babylone (ces mots ne sont pas dans les Septante) et entre les mains de Chaldéens. Et je vous enverrai » ou « je vous rejetterai, vous et votre mère qui vous a mis au monde dans une terre étrangère dans laquelle vous n'êtes point nés, et vous y mourrez. Et ils ne reviendront jamais dans cette terre vers laquelle leur âme soupirera dans le désir d'y revenir. » *Jerem.* xxxii, 24-27. Il avait dit plus haut : « Dites ceci à la maison du roi de Juda ; » et ensuite : « Descendez dans la maison du roi de Juda ; » et encore : « Voici ce que dit le Seigneur

eantes, » et in Hebraico scriptum est MĒABARIM (מֵעֲבָרִים), Septuaginta, Theodotique verterunt, « trans mare : » Symmachus « de contra, » ut significent, quod vox Prophetæ de Jerusalem usque ad montem Libanum, et Basan debeat pervenire.

« Vivo ego, dicit Dominus : Quia si fuerit Chonias filius Joacim regis Juda annulus in manu dexterae meae inde evellam eum, (sive te) et dabo te in manu quærentium animam tuam, et in manu quorum tu formidas faciem et in manu Nabuchodonosor regis Babylonis (quod in LXX non habetur) et in manu Chaldæorum. Et mittam te (sive proleam te) et matrem tuam qua genuit te, in terram alienam in qua nati non estis ; ibique moriemini. Et in terram (Al. in terram autem), ad unam ipsi levant animam suam ut revertantur, illic non revertantur. » Supra dixerat, « domui regis Juda hæc loqueris ; » et deinde, « descende in domum regis Juda ; » iterum hæc dicit Dominus super domum regis Juda, » *Jerem.* xxxi, 24 et seqq. ; et præpostero ordine, postquam locutus est de Sedecia, qui ultimus regum fuit in Jerusalem, revertitur ad Joacim fratrem ejus, qui ante eum re-

sur la maison du roi de Juda ; » et renversant l'ordre chronologique, après avoir parlé de Sédécias, qui fut le dernier des rois de Jérusalem, il revient à Joacim son frère, qui régna avant lui. Cette prophétie terminée, ils s'adresse maintenant à Jéhonias, fils de Joacim, neveu de Josias, et roi de Jérusalem, aussi appelé du nom de Joacim, qui, après avoir été pris par Nabuchodonosor avec sa mère, les princes, ses intendants et beaucoup de nobles, fut emmené en Chaldée et y mourut. Voici l'explication : Jéhonias serait-il dans ma main comme un anneau qui ne quitte pas la main qui le porte et qu'on en ôte difficilement, je l'arracherai néanmoins, je le livrerai au roi de Babylone, il y mourra avec sa mère et tous ses compagnons, et il ne reverra plus ensuite la terre de Judée, malgré ses vifs regrets. Le malheureux Grunnius, qui n'ouvrit la bouche que pour calomnier les saints et dont la langue enseigna le mensonge, a traduit en latin un livre de Sextus le Pythagoricien, païen des plus zélés ; il le divisa en deux volumes, et eut l'audace de le publier sous le nom du saint martyr Xyste, évêque de Rome. Ce livre, dans lequel il ne fait nulle mention de Jésus-Christ, nulle de l'Épître Saint, nulle de Dieu le Père, nulle des Patriarches, ni des Prophètes, ni des Apôtres, avec sa témérité et sa folie ordinaires, il l'a intitulé l'Anneau. On le lit dans beaucoup de provinces, surtout parmi les partisans du

gnavit. Quæ vaticinatione completa, nunc loquitur ad filium Joacim, nepotem Josias, regem Jerusalem Jechoniam, qui et alio nomine appellatur Joachin, qui captus a Nabuchodonosor cum matre sua, principibus et artificibus, et multis nobilibus, ductus est in Chaldæam, ibique mortuus. Hoc igitur dicitur, si quomodo annulus non recedit de manu portantis, et de digito difficulter elabitur, sic sit in manu meæ Jechonias ; tamen evellam eum, et tradam regi Babylonio, ibique cum matre et omnibus sociis suis morietur, et ultra terram Judæam, quam desiderat, non videbit. Miserabilis Grunnius, qui ad calumniam sanctos viros aperuit os suum, linguamque suam docuit mendacium, Sexti Pythagorei, hominis gentilissimi, unum librum interpretatus est in Latinum ; divisitque eum in duo volumina, et sub nomine sancti Martyris Xysti, ubi bis Romanæ episcopi, ausus est edere : in quibus nulla Christi, nulla Spiritus sancti, nulla Dei Patris, nulla Patriarcharum, Prophetarum, et Apostolorum fit mentio, et hunc librum solitate temeritate et insania, « Annulus » nominavit, qui per multas provincias legitur, et maxime ab his qui ἐπιπέτεον, et impecantiam prædicant.

stoïcisme et de l'impeccabilité. Je prie donc mes lecteurs d'imiter le Seigneur qui annonce qu'il rejettera Jéchonias comme on arrache un anneau de sa main et de son doigt, et de rejeter cet autre *Anneau* plein de poisons; qu'on le lise, si tant on veut, comme tout autre écrit des philosophes, mais non comme un traité catholique. J'ai l'habitude dans les commentaires et les explications, où l'usage est de rapporter les opinions diverses des interprètes, de couper le discours de cette manière: Les uns disent ceci, les autres prétendent cela, quelques-uns pensent ainsi. Ce pauvre Grunnius lui-même et, plusieurs années après, les disciples de Jovinien et les siens m'ont fait et me font encore un crime de cette conduite; je cache, disent-ils, mes opinions derrière les noms des autres, tandis que j'agis ainsi par bienveillance, pour ne point paraître médire de qui que ce soit en le désignant par son nom. Puisque trop de bonté m'expose aux coups de la calomnie, je le dis ici et à celui qui est mort et à celui qui vit et s'efforce de renouveler son hérésie, leur maître Origène rapporte ce passage à Jésus-Christ, en ce qu'il a été arraché comme un anneau de la main de Dieu le Père, envoyé sur cette terre de captivité, dans cette vallée de larmes, et cloué à la croix, tandis que sa mère, — et il n'y a pas de doute qu'Origène entend par là la Synagogue, — a été également prise et rejetée. Et il ne craint pas, en rappelant ce

Quomodo igitur Dominus Jechoniam instar annuli de manu sua et digito se projecturum comminatur, ita lectorem obsecro, ut nefarium librum abiciat; legatque, si voluerit, ut ceteros philosophorum libros, non ut volumina ecclesiasticorum. Soleo in commentariis et explanationibus, quorum mos est diversas sententias ponere interpretum, hujuscemodi miscere sermonem: quidam hoc dicunt, alii hoc autumant, nonnulli sic sentiunt. Quod et ipse miserabilis Grunnius, et post multos annos, discipuli Joviniani et illius calumniati sunt et calumniantur me, sub alienis nominibus proprias sententias ponere, quod ego causa benevolentie facio, ne aliquem certo nomine videam lacerare. Quia igitur benignitas versa est in calumniam, nunc dico et illi qui mortuus est, et isti qui vivit, et haereticum illum instaurare conatur, magistrum eorum Origenum hunc locum referre ad Christum, quod de manu Dei Patris in-star annuli avulsus sit, et missus in terram captivitatis, in vallem lacrymarum, cruci traditus, matrem quoque ejus, haud dubium quin Synagogam, captam atque projectam; et non pertimescit ista commemorans, hoc quod sequitur: « Terra, terra,

qui suit: « Terre, terre, terre, entends la parole de Dieu; voici ce que dit le Seigneur: Ecrivez que cet homme sera en abomination » ou « stérile, » et le reste, d'en faire l'application à la majesté de Notre Seigneur. C'est — et je le dis de peur que ses disciples n'aient l'impudence de nier — dans le cinquième livre des *Stromates* qu'Origène s'exprime ainsi.

« Ce Chonias n'est-il pas un vase d'argile, un vase brisé? n'est-ce pas un vase de rebut? C'est pourquoi lui et sa race ont été chassés et jetés dans une terre qu'ils n'ont pas connue. » *Jerem.* xxii, 28. Là où nous disons: « Vase d'argile, vase brisé, Symmaque traduit: « Immondices » ou « feuilles mortes abjectes et aurebut. » Les Septante n'ont rien de tout cela, et voici leur interprétation: « Jéchonias est méprisé, comme un vase qui n'a aucune utilité. » C'est dans ce Jéchonias fils de Joacim, que ces paroles flétrissent, qu'un imposeur a eu l'audace de trouver une figure de Jésus-Christ; et lorsque l'Apôtre dit que le Seigneur Sauveur est l'image de Dieu invisible, *Coloss.* i, il ose voir le premier-né de toutes les créatures, c'est-à-dire, la sagesse, le Verbe, la vérité, la vie et la justice dans cet anneau qui doit être rejeté ou arraché de la main de Dieu et livré au roi Nabuchodonosor. « Lui et sa race, est-il dit, ont été chassés et jetés dans une terre qu'ils n'ont point connue; » ce qui a eu lieu pour Jéchonias, nul ne l'ignore. Jécho-

nosor. « Abjecti sunt, » inquit, « ipse et semen ejus et projecti in terram quam ignorabant; » quod de Jechonia factum nemo dubitat. « Jechonias » interpretatur « Domini preparatio, » cui in presenti loco prima syllaba, id est, Domini nomen auferitur, et dicitur « Chonias, » ut subauditur, perditioni et interitui preparatus.

« Terra, terra, audi sermonem Domini. Hæc dicit Dominus: Scribe virum istum sterilem, virum qui in diebus suis non prosperabitur. Nec enim erit de semine ejus vir qui sedeat super solium David et potestatem habeat ultra in Juda. » *Jerem.* xxii, 29, 3. Si voluero per loca notare singula, quanta LXX vel præteriserunt vel mutaverunt, longum fiet, præsertim cum possit diligens lector ex utraque editione considerare, quid mutatum, quid additum, quid subtractum sit. Pro sterili in Hebræo scriptum est אָנִי (אָנִי), quod Aquila prima editio, « sterilem: Symmachus, « vacuum: » Septuaginta et Theodotus, « abominabilem, » et: « abdicatum » interpretati sunt. Et oritur questio, quomodo stare possit propheta, de stirpe ejus nullum esse generatum, qui sederit super thronum David, nec princeps fuerit ultra in Juda, cum

nias veut dire « préparation du Seigneur; » en cet endroit, la première syllabe, c'est-à-dire, le nom du Seigneur, est retranchée, et il est appelé *Chonias*, afin que, par sous-entendu, on comprenne: Préparé à la perdition et à la ruine.

« Terre, terre, terre, écoute la parole du Seigneur. Voici ce que dit le Seigneur: Ecris que cet homme sera stérile, cet homme qui ne prospérera point en ses jours; et nul de sa race ne sera sur le trône de David, et n'aura le pouvoir en Juda. » *Jerem.* xxii, 29, 30. Si je voulais noter sur chaque passage, chaque omission ou chaque changement des Septante, ce serait trop long; d'ailleurs, le lecteur attentif peut, d'après l'une et l'autre édition, remarquer ce qui a été changé, ou ajouté, ou retranché. Pour « stérile » le texte hébreu porte *ANAI*, que la première édition d'Aquila traduit par « stérile, » et la seconde, par *ἀναύτητος*, c'est-à-dire, « ne croissant pas; » Symmaque, par « vide; » les Septante et Théodotus, par « abominable, » et « rejeté. » Ici s'éleve la question de savoir comment peut se soutenir la vérité de cette prophétie, que nul ne sortira de sa race, qui s'assiéra sur le trône de David et sera plus tard prince en Juda, quand c'est de cette race qu'est né Notre Seigneur et Sauveur, sur la naissance de qui Gabriel dit à Marie: « Voilà que vous concevrez en votre sein, et vous enfanterez un fils, et vous l'appel-

lerez du nom de Jésus. Il sera grand, et s'appellera le Fils du Très-Haut, et le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père; il régnera sur la maison de Jacob éternellement, et son royaume n'aura pas de fin. » *Luc.* i, 31, 33. Nous pouvons répondre que ce qui manque dans les Septante, à savoir: « il ne prospérera point » ou « il ne croitra point en ses jours, » a inspiré un tel doute à ceux qui ignoraient le texte véritable. Les Septante ont traduit: « Ecris que cet homme est un homme rejeté, parce qu'il ne croitra aucun homme de sa race qui s'assoye sur le trône de David, et soit jamais prince dans Juda, » négligeant la répétition qui est dans l'hébreu. Ceux qui écrivent dans le commencement, croyant à une addition dans les livres grecs, retranchèrent cette proposition. Nous concluons par conséquent qu'en son temps Jéchonias n'eut pas de successeur qui se soit assis sur son trône, mais que longtemps après naquit de sa race celui à qui ce trône fut donné. Il y a d'ailleurs une autre solution; assurément nul homme ne s'assiéra désormais sur le trône de David, mais ce sera Dieu, dont le règne ne sera ni court ni de ce monde, comme celui de David, mais du ciel et éternel, selon l'expression de l'Écriture: « Il régnera sur la maison de Jacob éternellement, et son royaume n'aura pas de fin. » *Luc.* i, 32. Ainsi Jéchonias, naquit de Joacim, Salathiel de Jéchonias, Zorobabel de

Dominus atque Salvator de hujus natus sit semine; super ejus ortu loquitur Gabriel ad Mariam: « Ecce concipies in utero et paries filium, et vocabis nomen ejus Jesum. Ipse erit magnus, et Filius Altissimi vocabitur. Et dabit ei Dominus Deus sedem David patris sui, et regnabit super domum Jacob in æternum, et regni ejus non erit finis. » *Luc.* i, 31-33. Possumus ergo hoc dicere, quoniam illud quod deest (*Al. esset*) in LXX, videlicet, « in diebus ejus non prosperabitur, » sive « non crescit, » ignorantibus fecerit questionem. Septuaginta enim transtulerunt: « Scribe virum istum abdicatum hominem (*Al. hominum*), quia non crescit de semine ejus vir qui sedeat super thronum David, princeps ultra in Juda, » quod in Hebræo bis positum est; quod putantes qui ab initio scriperunt, in Græcis libris additum, subtraxerunt. Respondendum igitur quod in diebus Jechonia non successerit ei vir qui sederit super thronum ejus; sed multo post tempore de semine ejus natus sit qui solium ejus obtinuerit. Potest autem et sic solvi: Non sedebit quidem super thronum David vir et homo, sed sedebit Deus, regnumque ejus non erit terrenum et breve, ut fuit David sed perpetuum atque celeste, dicente Scri-

Salathiel, et la généalogie nous mène jusqu'à Jésus-Christ. Seulement, au temps de Jéchonias, il n'eut pas un fils qui lui succéda comme roi, comme il avait succédé lui-même à son père; mais Salathiel et Zorobabel furent captifs, et jusqu'à Jésus-Christ aucun de cette race n'obtint la puissance royale. Cette réponse se fonde sur ce que le texte hébreu porte: « En ses jours et dans son temps, » celui où il vécut lui-même, « Nul de sa race ne s'assoiera sur le trône de David. » Tous en effet furent captifs, et nul de la race de David n'eut la principauté dans la terre de Juda. De là vient, au rapport de Josephé, qu'il y eut des princes de race sacerdotale et de la tribu de Lévi auxquels succéda Hérodé fils d'Antipater le Prosélyte, et que plus tard sous Vespasien, cette sorte de royauté, ou plutôt toute image de royauté fut complètement détruite.

« Malheur aux pasteurs qui perdent et déchirent le troupeau de mon pâturage. » ou « O pasteurs qui perdez et dispersez les brebis de mon pâturage! dit le Seigneur. Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël aux pasteurs qui paissent mon peuple: Vous avez dispersé mon troupeau, vous l'avez rejeté et vous ne l'avez point visité; et moi je rechercherai sur vous la malice de vos désirs, dit le Seigneur. Et je rassemblerai les restes de mes brebis de toutes les régions où je les ai dispersées, et je les ramènerai à leurs pâturages; et elles croîtront et se multiplieront. Et j'é-

plura: « Regnabit super domum Jacob in aeternum, et regni ejus non erit finis. » *Luc.* i. 32. Natus est ergo de Joacim Jechonias, de Jechonia Salathiel, de Salathiel Zorobabel, et per Joannem venit ad Christum. Sed in diebus Joacim non successit ei rex illius, sicut ipse patri successerat, sed fuit in captivitate et Salathiel, et Zorobabel, et usque ad Christum nullus regium obtinuit potestatem. Hoc autem idcirco, quia in Hebraico scriptum est: « in diebus ejus et in tempore suo, » quo ipse fuit, « non erit vir qui sedeat super solium David? » Omnes enim fuerunt captivi, et nullus deinceps de stirpe David in terra Judaea tenuit principatum. Unde et Josephus refert de sacerdotali genere ac tribu Levi fuisse principes quibus successerit Herodes Antipateri proselyti filius, et postea sub Vespasiano, regnum hujus generis, imo imaginem imperii funditus fuisse deletam.

« Vie pastoribus, qui disperdunt et lacerant gregem pascuae meae (sive a pastores, qui disperditis et dissipatis oves pascuae meae), dicit Dominus. Ideo haec dicit Dominus Deus Israel ad pastores, qui pascunt populum meum: Vos dispersistis gregem meum,

tablirai sur elles des pasteurs, et ils les feront paître; elles ne trembleront plus désormais, elles ne seront plus dans l'effroi, et il n'en manquera plus aucune, dit le Seigneur. » *Jerem.* xxiii, 1-4. La parole du prophète s'adresse aux pasteurs, ou les concerne. Puisque nous lisons dans l'Écriture, au sujet de l'avant-dernier roi de Juda, Jéchonias, qui fut de la race de David: « Terre, terre, terre, écoute la parole du Seigneur: Eris que cet homme sera rejeté » ou « stérile, et que nul de sa race ne s'assiera sur le trône de David; » puisque tout espoir de la royauté juive était anéanti, la parole divine passe aux princes de l'Église, et la Synagogue avec ses pasteurs étant abandonnée et condamnée, le discours s'adresse aux Apôtres, dont il est dit: « Et j'établirai sur elles des pasteurs, et ils les feront paître; elles ne trembleront plus désormais, elles ne seront plus dans l'effroi, et il n'en manquera plus aucune, dit le Seigneur. » Et en effet, c'est en toute confiance et sans aucune crainte que les Apôtres paissent le troupeau de l'Église, et les restes du peuple d'Israël seront sauvés de toutes les régions de la terre; ils seront ramenés à leurs campagnes ou à leurs pâturages, ils croîtront et se multiplieront. Quant aux mauvais pasteurs, Scribes et Pharisiens, le Seigneur recherchera sur eux la malice de leurs désirs. Nous pouvons aussi par extension appliquer ce passage aux princes de l'Église, qui, malgré leur ti-

ejecistis eos, et non visitastis. Ecce ego visitabo super vos malitiam studiorum vestrorum, ait Dominus. Et ego congregabo reliquias gregis mei de omnibus terris ad quas eieceram eos, illic, et coarvertam eos ad rura sua » sive « resituum illos ad pascua sua et crescent et multiplicabuntur. Et suscitabo super eos pastores, et pascent eos. Non formidabunt ultra, et non pavebunt, et nullus quaeretur ex numero, dicit Dominus. » *Jerem.* xxiii, 1-4. Ad pastores, sive de pastoribus, propheticus sermo est. Et quia de Jechonia penultimo rege Judaea, qui fuit de stirpe David, legitur scriptum: « Terra, terra, terra, audi sermonem Domini; scribe virum istum abdicatum, » sive « sterilem, et non erit de semine ejus vir qui sedeat super solium David, » *Jerem.* xxiii, 29, 30, omnisque spes regni Judaici fuerat amputata; transit ad principes Ecclesiae, et Synagoga cum suis pastoribus derelicta atque damnata, ad Apostolos sermo fit, de quibus dicitur: « Et suscitabo super eos pastores, et pascent eos, non formidabunt ultra, et non pavebunt, et nullus quaeretur ex numero, dicit Dominus. » Apostoli enim confidebant, et absque ullo timore pascent Eccle-

tre, ne gouvernement pas dignement les brebis du Seigneur; ils seront rejetés et condamnés, et le peuple, confié à d'autres qui se montreront dignes de leur mission, sera sauvé; les restes seront sauvés. Les pasteurs qui perdent les brebis, sont ceux qui enseignent l'hérésie; ceux qui les déchirent et les dispersent, sont les fauteurs de schismes; ceux qui les chassent, sont ceux qui les séparent de l'Église contrairement à la justice; ceux qui ne les visitent pas, sont ceux qui refusent de tendre la main au repentir. De toutes ces brebis le Seigneur aura compassion, les ramenant aux pâturages primitifs et leur ôtant les mauvais pasteurs.

« Le temps vient, dit le Seigneur, où j'esusciterai à David un germe juste, un roi régnera qui sera sage, qui agira selon l'équité et qui rendra la justice sur la terre. En ce temps-là Juda sera sauvé, Israël habitera dans ses maisons sans rien craindre. Et voici le nom qu'ils donneront à ce roi: Jehova notre justice, » *Jerem.* xxiii, 26, en hébreu *SADÉCÉNU*; les Septante ont ajouté à tort: « Dans les Prophètes, » mots qu'il est indispensable de retrancher; et en effet, il y a à la suite un autre verset qu'ils ont omis, et à la fin duquel est le titre: « Aux Prophètes » ou « Contre les Prophètes » que nous expliquerons en son lieu. Quand donc les pasteurs de la Synagogue, c'est-à-dire, les Scribes et les Pharisiens ont été rejetés, les restes

d'Israël sauvés, et les Apôtres de l'Évangile établis à la place des princes d'autrefois, l'Écriture introduit le pasteur des pasteurs, le prince des princes, le roi des rois, le Seigneur des Seigneurs, c'est-à-dire Jésus-Christ notre Sauveur, qui seul est le germe juste, ou l'orient juste, dont il est écrit: « La justice paraîtra de son temps; » *Psal.* lxxi, 7; et ailleurs: « Voilà l'homme qui a pour nom l'Orient; ce sera un germe qui poussera de lui-même, et il bâtera un temple au Seigneur; » *Zach.* vi, 12; et comme en Isaïe il s'appelle Emmanuel, c'est-à-dire « Dieu avec nous, » *Isai.* vii, 14, ainsi en Jérémie il reçoit le nom de « notre justice. » De là vient que l'Apôtre dit: « Il nous a été donné de Dieu pour être notre sagesse, notre justice, notre sanctification et notre rédemption. » *I Corinth.* i, 30. Son contraire c'est l'Antéchrist, qui a pour hôte le diable et que Zacharie appelle pasteur insensé. *Zach.* xi, 15. « Il agira, est-il dit selon l'équité et il rendra la justice sur la terre. » Car le Père ne juge personne, mais il a donné tout pouvoir de juger au fils. *Joan.* v, 22. En ce temps-là, les deux et les dix tribus, Juda et Israël seront pareillement sauvés, et les deux morceaux de bois, comme parle Ezéchiel, deviendront un seul morceau du bois. *Ezech.* xxxvii, 17. Son nom, si c'est, comme le veulent les Septante, Dieu qui le lui donne, sera *Josedec*, c'est-à-dire, « Seigneur juste; » si comme le dit

siasticum gregem, et reliquias populi Israel salvabuntur ad rura, sive ad pascua sua, et crescent et multiplicabuntur. Super malos autem pastores, Scribes et Phariseos, visitabit Dominus propter malitiam studiorum ipsorum. Possumus autem hoc juxta tropologiam, et de Ecclesiae principibus intelligere, qui tamen non digne regunt oves Domini, quod illis abjectis atque damnatis, salvetur populus aliis traditus, qui digni existierint; et reliquiae salvae fiant. Perdent oves pastores, qui docent haeresim. Lacerant et dissipant, qui schismata faciunt. Ejiciunt eas, qui contra justitiam de Ecclesia separant. Non visitant, qui penitentibus contrahunt manum. Quorum omnium miserabit Dominus, reddens eis pristina pascua, et malos pastores auferens.

« Ecce dies veniunt, dicit Dominus, et suscitabo David germen justum » sive « orientem justum »; et regnabit rex, et sapiens erit » sive « intelliget, » et faciet judicium et justitiam in terra. In diebus illis salvabitur Juda, et Israel habitabit confidenter. Et hoc est nomen, quo vocabant eum » sive « vocabit eum » Dominus justus » noster sive « justitia nostra. » *Jerem.* xxiii, 5, 6. Quod Hebraice dicitur *SADÉCÉNU* (יְדִיעָהּ).

Hoc quod in Septuaginta male additum est, « in Prophetis, » penitus amputandum. Aliud enim capitulum sequitur, quod ab eis praetermissum est, quo finito, titulus est, « ad Prophetas, » sive « contra Prophetas, » de quo dicemus loco. Abjectis ergo suo pastoribus synagoga, Scribes videlicet et Pharisei, et salvatis reliquiis ex Israel, Apostolusque Evangelium in locum priorem principum constituit, « inducet pastor pastorum, et princeps principum et rex regum, et Dominus dominantium, Christus videlicet Salvator noster, qui proprie est germen justum, sive orientis justus, de quo legitur: « Orietur in diebus ejus justitia; » *Psal.* lxxi, 7; et in alio loco: « Ecce vir, Oriens nomen ejus, » *Zach.* vi, 12, et subter eum oriatur, et aedificabit templum Domino; ut quomodo in Isaïa Emmanuel appellatur, hoc est, « nobiscum Deus; » *Isai.* xii, 14: sic in Jeremia nomen accipiat, « justitia nostra. » Unde et apostolus loquitur: « Qui factus est sapientia nobis a Deo, et justitia et sanctificatio et redemptio. » *I Corinth.* i, 30. Cui contrarius Antichristus, et ejus habitator diabolus, in Zacharia stultus pastor dicitur. *Zach.* xi, 15. « Et faciet, » inquit, « judicium et justitiam in terra. » Non enim Pater ju-

le texte hébreu, ce sont les hommes qui le prononcent, il sera « le Seigneur notre justice, » car c'est là ce que signifie אֲדוֹנָי שַׁדְיָעֵנֻךְ, que Symmachus traduit : « Seigneur, justifiez-nous. »

« C'est pourquoi le temps vient, dit le Seigneur, où l'on ne dira plus : Vive le Seigneur qui a tiré les enfants d'Israël de la terre d'Égypte; mais : Vive le Seigneur qui a tiré et qui a ramené les enfants de la maison d'Israël de la terre d'Aquilon, et de tous les pays où je les avais chassés, afin qu'ils habitent de nouveau dans leur terre. » *Jerem.* xxiii, 7, 8. Tout ce passage manque dans les Septante. Le sens est que Moïse n'a nullement délivré le peuple de Dieu par la sortie d'Égypte, et qu'il sera véritablement délivré par Jésus-Christ dans l'univers entier, sur la surface duquel il avait été dispersé. Prophétie qui s'accomplit maintenant en partie dans le monde, et qui s'accomplira entièrement quand ils viendront de l'Orient, de l'Occident, du Septentrion et du Midi et s'assièront avec Abraham, Isaac et Jacob; *Math.* viii; en sorte que, lorsque, la plénitude des nations sera entrée dans l'Église, tout Israël sera sauvé. *Rom.* xi, 25, 26.

« Aux Prophètes, » ou « sur les Prophètes, » ou « Contre les Prophètes. » Dans l'édition des Septante, nous l'avons déjà dit, ce titre est à la fin du passage précédent, où nous lisons : « Et Dieu lui a donné le nom de Josédéc dans les Prophètes. » Ignorant cette particularité, bon nombre

dicat quemquam, sed omne iudicium dedit Filio. *Joan.* v, 22. In diebus illis et dñe et decem tribus, Juda et Israel pariter salvabuntur. Et de duabus virginis, juxta Ezechiel, una virga fiet. *Ezech.* xxxvii, 17. Nomenque ejus, si juxta Septuaginta, vocaverit eum Dominus, appellabitur « Josedece, » id est, « Dominus justus; » si secundum Hebraicum, qui dixerunt, « nomen ejus vocabunt, » dicitur, « Dominus justitia nostra. » Hoc enim significat אֲדוֹנָי שַׁדְיָעֵנֻךְ (אֲדוֹנָי שַׁדְיָעֵנֻךְ), pro quo Symmachus verit, « Domine, justifica nos. »

« Propter hoc ecce dies veniunt, dicit Dominus. Et non dicent ultra, vivit Dominus, qui eduxit filios Israel de terra Ægypti; sed vivit Dominus, qui eduxit et adduxit semen domus Israel de terra Aquilonis, et de cunctis terris, ad quas ejeceram eos illic, et habitabunt in terra sua. » *Jerem.* xxiii, 7, 8. Hoc omne capitulum in Septuaginta non habetur. Cujus hic sensus est, quod nequaquam per Moysen populus Dei de Ægypto liberetur, sed per Jesum Christum de omni orbeterarum, in quem dispersus fuerat. Quod ex parte et nunc completur in mundo, et ex toto complebitur, quando de Oriente et Occidente, Septentrione et Meridie ve-

de commentateurs bâtissent des explications aussi extravagantes que diverses. Il valait bien mieux avouer son ignorance, que faire les autres héritiers de sa maladresse. Or c'est un blâme contre les Prophètes, ou plutôt les pseudoprophètes de Jérusalem et de Samarie, que l'Écriture appelle ainsi tous du nom de Prophètes par extension du mot, et dont il est écrit dans la suite : « Et j'ai vu l'iniquité dans les Prophètes de Samarie, » et aussitôt après : « J'ai vu des abominations dans les Prophètes de Jérusalem. » S'il commence par la conjonction *et*, c'est pour montrer que ce qui précède s'applique aux Prophètes du Seigneur, qui se sont montrés eux-mêmes semblables aux faux Prophètes.

« Mon cœur s'est brisé en moi-même, tous mes os ont été ébranlés; je suis devenu comme un homme ivre, comme un homme rempli de vin, en contemplant la face du Seigneur, et en considérant les paroles de ses Saints, » ou « et en présence de l'éclat de sa gloire. » *Jerem.* xxiii, 9. En contemplant la face du Dieu tout-puissant, c'est-à-dire, du Père, et en considérant la face du Fils, que l'Apôtre appelle la splendeur de la gloire du Père, la forme de la substance de Dieu, *Hebr.* i, le Prophète sent son âme pleine de crainte et son corps frissonner, et il comprend qu'il n'est rien, selon le mot qui est écrit ailleurs : « Je suis devenu comme une bête de somme en votre présence. » *Psal.* lxxii, 23. Ou bien il offre à Dieu

nient et discumbent cum Abraham, Isaac, et Jacob, *Math.* viii. Ut postquam subintraverit plenitudo gentium, tunc omnis Israel salvus fiat. *Rom.* xi, 26, 26.

« Ad Prophetas » sive « in Prophetis, » vel « contra Prophetas. » Hic titulus, ut supra diximus, in editione Septuaginta, finis anterioris capituli positus est, ubi scriptum legitur : « Et hoc est nomen, que appellabit eum Dominus Josedece, in Prophetis. » Quod perique ignorantes, varia explanationis deliramenta confingunt. Multoque melius fuerat simpliciter inscitiam confiteri, quam commota sunt, illa intelligamus, de quibus idem David canit : « Omnia ossa mea dicent : Domine, quis similis tui? » *Psal.* lxxii, 10. Factus est quasi ebrius, et quasi homo madidus, sive soporatus vino, nullam habens intelligentiam, nullamque sapientiam. « Dominus enim novit cogitationes hominum, quoniam vane sunt. » *Psal.* xcii, 11. Si autem hoc ita est, ubi sunt qui perfectam in homine justitiam predicant? Quod si responderint de sanctis hoc se dicere, non de seipsis, certe nullum puto sanctorem esse Jeremiam, qui virgo, Propheta, sanctificatus in utero, ipso nomine præfiguratur Dominum Sal-

« Contritum est cor meum in medio mei » sive « in me contremuerunt » sive « commota sunt omnia ossa mea, factus sum quasi vir ebrius et quasi homo ma-

son cœur contrit et humilié, conformément à la parole du Psaume : « Un esprit brisé est un sacrifice digne de Dieu, qui ne méprise pas un cœur contrit et humilié. » *Psal.* l, 19. Par les os qui ont frôlé ou qui ont été ébranlés, il faut entendre ceux dont le même David disait : « Tous mes os diront : Seigneur, qui est semblable à vous? » *Psal.* xxxiv, 10. Il est devenu comme un homme ivre, comme un homme rempli de vin ou assoupi par le vin, n'ayant plus ni intelligence, ni sagesse. « Car le Seigneur sait combien vaines sont les pensées des hommes. » *Psal.* xciii, 11. Puisqu'il en est ainsi, que peuvent répondre ceux qui proclament que la justice parfaite est dans l'homme? S'ils allèguent qu'ils parlent ainsi des saints, et non d'eux-mêmes, nul assurément n'est plus saint, j'imagine, que Jérémie, qui, vierge, Prophète et sanctifié dans le sein de sa mère, est par son nom même une figure anticipée du Seigneur notre Sauveur, puisque Jérémie veut dire « Haut du Seigneur. »

« Car la terre est remplie d'adultères, la terre pleure à cause des malédictions » ou « des blasphèmes, » les champs ou « les pâturages » du désert sont devenus secs. Ils ont couru pour faire le mal et toute leur force s'est consumée. » *Jerem.* xxiii, 10. Ces mots : « Car la terre est rem-

plie d'adultères » que nous a fournis le texte hébreu ne sont pas dans les Septante, qui ont mis *blasphème* à la place de *malédiction*. La prophétie donne les raisons, adultères et malédictions, ou blasphèmes et plutôt parjures, pour lesquelles il y a eu disette des fruits de la terre. Tout ce qui selon la lettre s'applique à la Judée, il faut au figuré le rapporter à l'assemblée des fidèles, c'est-à-dire qu'à cause des adultères et des mensonges fou parjures la disette des vertus et des grâces divines désole les Églises.

« Car le Prophète et le Prêtre se sont corrompus et j'ai trouvé dans ma maison les iniquités qu'ils ont faites, dit le Seigneur. C'est pourquoi leur voie sera comme un chemin glissant dans les ténèbres. On les poussera et ils tomberont tous ensemble, parce que je les accablai de maux en l'année où je les visiterai, dit le Seigneur. » *Jerem.* xxiii, 14, 13. C'est lorsque le mal règne dans l'Église de Dieu et surtout dans le cœur de ses princes, que s'accomplit cette parole : « Le Prophète et le Prêtre se sont corrompus, et j'ai trouvé dans ma maison les iniquités qu'ils ont faites, dit le Seigneur. » La maison de Jésus-Christ, c'est l'Église, au sujet de laquelle l'Apôtre écrit à Timothée : « Afin que vous sachiez comment vous devez vous conduire dans

valorem. *Jeremias enim interpretatur, « Domini excelsus. »*

« Quia adulteris repleta est terra, quia a facie maledictionis » sive « juramenti » luxit terra, arefacta sunt arva » sive « pascua » deserti, et factus est cursus eorum malus, et fortitudo eorum dissimilis. » *Jerem.* xxiii, 10. Hoc quod nos de Hebraico posuimus : « Quia adulteris repleta est terra, » in Septuaginta non habetur, qui « juramentum » dixere pro « maledictione. » Redditque causas, quod propter adulteria et maledicta, sive superfluum juramentum, imo perjurium, frugum sterilitas consecuta sit. Quidquid de terra Judæa juxta litteram intelligis, refer ad congregationem credentium, quoniam propter adulteria et mendacia, sive perjurium, virtutum et donationum Dei sterilitas in Ecclesiis sit.

« Propheta namque et Sacerdos polluti sunt, et in domo mea inveni mala eorum, ait Dominus. Idcirco via eorum erit quasi lubricum in tenebris. Impellentur enim et corruent in ea, quia afferam super eos mala, annum visitationis eorum, ait Dominus. » *Jerem.* xxiii, 11, 12. Quando in Ecclesia Dei, et maxime in principibus ejus inveniuntur mala, sciamus esse completum : « Propheta et sacerdos polluti sunt; in domo mea inveni mala eorum, ait Dominus. » Doms autem Christi